

nisé en France, semble avoir peu de succès en Suisse.

La mutualité a poussé de profondes racines dans l'Helvétie, où, d'après les derniers documents officiels connus, il existe 632 sociétés de secours mutuels, comptant 93,003 membres effectifs et 1,751 membres d'honneur. Leur avoir s'élève à 7,872,020 francs. De ces 632 sociétés, 300 n'étendent chacune leur action que dans une seule commune, 133 dans tout un canton et 73 dans tout le pays; 85 avaient été fondées par des ouvriers de fabrique, et 9 par des ouvriers de chemins de fer. Sur 25 Suisses, on compte un membre de société de secours mutuels, tandis qu'en Belgique il n'y en a qu'un sur 100 habitants. A l'encontre de ce qui se passe en France, en Belgique et en Angleterre, le Gouvernement helvétique n'intervient en aucune façon dans la constitution et l'administration des sociétés de secours mutuels.

Les caisses d'épargne ont également trouvé en Suisse un terrain extrêmement fertile pour s'y multiplier.

Leur développement rapide est réellement surprenant. Ainsi, en 1862, pour les 24 cantons, 353,855 déposants avaient confié 131,542,639 francs à ces institutions, dont le fonds de réserve s'élevait à 6,402,994 francs. Leur situation pour l'année 1872 n'a pas encore été relevée, mais il est permis d'affirmer, d'après M. Böhmert, que tous les chiffres cités plus haut auront doublé d'importance.

Ces caisses d'épargne sont publiques ou privées. Les premières reçoivent indistinctement les dépôts de tous ceux